

Réponse de la FIGO à la Déclaration de Nairobi

La FIGO se félicite de la Déclaration de Nairobi sur la CIPD25 : Accélérer la promesse et se réjouit de travailler avec ses partenaires et d'autres défenseurs de la santé des femmes pour transformer ces engagements en progrès concrets et assurer le respect des droits et des choix pour tous.

Les espoirs, les rêves et les attentes de la CIPD tenue au Caire en 1994 ne se sont toujours pas pleinement concrétisés. Comme le reconnaît la Déclaration de Nairobi, de nouveaux dangers menacent les progrès, notamment la croissance des inégalités, les crises humanitaires et le changement climatique. D'autre part, les jeunes du monde entier se mobilisent pour revendiquer leurs droits, tout en continuant d'être injustement laissés pour compte en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs. Pour ces raisons, la FIGO estime qu'il est essentiel de redoubler d'efforts afin de mener à son terme l'entreprise inachevée du Programme d'action de la CIPD.

Depuis maintenant 65 ans, la FIGO œuvre sans relâche pour mobiliser les professionnels de la santé afin qu'ils répondent efficacement aux problèmes de santé actuels et futurs et qu'ils prennent des mesures conjointes pour renforcer des soins de santé de qualité durable en vue de parvenir à la couverture santé universelle.

La FIGO se félicite des 12 engagements énoncés dans la déclaration et s'est engagée à travailler avec ses sociétés membres nationales et ses partenaires pour continuer à renforcer, améliorer, surveiller et vérifier les efforts déployés dans le monde entier pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Les propres engagements de la FIGO pour le Sommet adhèrent tout particulièrement aux objectifs de :

- Parvenir à zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale et à la disponibilité universelle de contraceptifs modernes de qualité, abordables et sans danger.
- Zéro décès maternel évitable, dû notamment à une fistule obstétricale et à un avortement à risque, et l'accès à un avortement sans risque dans les limites de la loi.
- Zéro violence sexuelle et basée sur le genre et zéro pratique néfaste, y compris zéro mariage d'enfants, mariage précoce et mariage forcé et zéro mutilation génitale féminine.
- Veiller à inscrire, dans leur totalité, les questions de santé et les droits sexuels et reproductifs dans l'intervention humanitaire.